



DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE

Décret n°97-646 du 31/05/1997

Direction de
l'Aménagement, de
l'Urbanisme et de la
Sécurité Civile
Tél : 04.68.62.37.66

Imprimé à remplir et à retourner en 3 exemplaires à

Mairie de Perpignan
DAUSC, Division Sécurité Civile
11 rue du Castillet
☎ : 04.68.62.37.66

Manifestations concernées : manifestations sportives, récréatives ou culturelles
Délai : un an au plus et 2 mois au moins avant la date de la manifestation pour dépôt en Préfecture

Nom de la manifestation :

Qualité des organisateurs :

Adresse :

Téléphone portable :

Nature de la manifestation :

Date et heure :

Lieu :

Configuration du lieu, capacité d'accueil du site (fournir note explicative avec plan précisant les différents accès à la manifestation permettant le passage des secours)

Nombre de personnes concourant à l'organisation :

Nombre de spectateurs attendus :

Utilisation du feu : oui non

Utilisation de feux d'artifices : si oui nous contacter

Implantation de chapiteaux, tentes, structures :

Validé sous le n° _____ , le _____

par la préfecture de _____

pour une vitesse de vent de : _____ km/h et une épaisseur de neige

de : _____ cm



Mesures d'hygiène :

- sanitaires : oui non quantité : _ _ _
- points d'eau : oui non quantité : _ _ _

Autorisations administratives :

- arrêté de sonorisation : oui non
- arrêté d'utilisation du domaine public : oui non
- arrêté de circulation et de stationnement : oui non

Mesures envisagées pour assurer la sécurité du public (ces mesures doivent satisfaire aux exigences de sécurité)

- contrôle des installations électriques provisoires :

.coffrets électriques : oui non

par (nom du technicien compétent ou de l'organisme de contrôle agréé) :

.attestation de bon montage : oui non

par (nom du technicien compétent) :

- contrôle des structures en élévation : oui non

par (nom du contrôleur ou organisme de contrôle agréé) :

- mise à disposition des secours de la sonorisation pour diffusion d'ordres d'évacuation ou consignes de sécurité : oui non

- moyens supplétifs type mégaphone : oui non

- éclairage supplétif : oui non

- vacuité des cheminements d'accès des secours et d'évacuation du public : oui non

- respect de la réglementation édictée par la fédération sportive concernée : oui non

- dispositif prévisionnel de secours :

- service d'ordre (société + nombre d'agents) :

Le déclarant _ _ _ _ _ , agissant en qualité de _

Date et signature :

PIECES A JOINDRE EN 3 EXEMPLAIRES

- le présent formulaire
- un plan de situation
- un plan masse
- un descriptif des activités
- un descriptif de l'installation électrique
- un plan précisant le positionnement des moyens de secours



Dans le cadre de votre demande d'autorisation de manifestation publique, vos données à caractère personnel sont utilisées uniquement par le service sécurité civile de la ville de Perpignan. Vos données seront conservées et sécurisées au terme de l'évènement durant 5 ans

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et peuvent être transférées au service départemental d'incendie et de secours et à la préfecture

Conformément à la loi "informatique et libertés" N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant ou pouvez demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit de rectification, du traitement de vos données. (Cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données dans ce dispositif, sous réserve de justifier de votre identité, en contactant la responsable du service sécurité civile à l'adresse suivante ledu.carole@mairie-perpignan.com. Si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés, vous pourrez à tout moment saisir l'autorité de contrôle (CNIL)

